

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025



# SOMMAIRE

<b>PREAMBULE – CONTEXTE GENERAL</b> .....	<b>3</b>
<b>I- CONTEXTE MACROECONOMIQUE</b> .....	<b>4</b>
<b>II- PROJET DE LOI DE FINANCES 2025</b> .....	<b>9</b>
<b>III- LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025</b> .....	<b>11</b>
<b>A- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b> .....	<b>11</b>
A1. <i>Evolution des contributions directes et de la fiscalité reçue par la commune</i> .....	12
A2. <i>Evolution des principales dotations et subventions perçues par la commune</i> .....	14
A3. <i>Evolution des autres recettes pour la commune</i> .....	16
<b>B- LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b> .....	<b>16</b>
B1. <i>Les grands projets de service public</i> .....	17
• Pôle Vie Educative .....	17
• Pôle cohésion sociale .....	19
• Communication.....	22
• Développement durable .....	23
• Pôle technique .....	26
B2. <i>Eléments relatifs à la rémunération du personnel et aux effectifs</i> .....	28
• Données relatives à la structure des effectifs .....	28
<b>C- AUTOFINANCEMENT DE LA COMMUNE</b> .....	<b>38</b>
<b>IV- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT ET L'ENDETTEMENT</b> .....	<b>40</b>
<b>A- PROGRAMME D'INVESTISSEMENT</b> .....	<b>40</b>
<b>B- ENDETTEMENT ET DUREE DE DESENDETTEMENT</b> .....	<b>42</b>
B1. <i>L'endettement</i> .....	42
• Profil d'extinction de la dette .....	43
• Dette par type de risque .....	43
• Dette selon la charte de bonne conduite de Gissler .....	44
• Dette par prêteur .....	45
B2. <i>Capacité de désendettement</i> .....	45
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>46</b>

---

## PREAMBULE – CONTEXTE GENERAL

Préalablement au vote du **Budget Primitif (BP)**, la réglementation prévoit la tenue d'un **Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)**, qui a pour vocation de présenter aux membres du Conseil municipal les informations essentielles leur permettant d'appréhender les orientations budgétaires proposées pour mettre en œuvre l'action publique locale.

Le DOB s'appuie sur le présent **Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)**, qui, conformément à l'article D2312-3 du Code général des collectivités territoriales, comporte : les principaux éléments de contexte macroéconomique international et national (**I**) ; les principales mesures de la loi de finances pour 2025 (**II**) et enfin les orientations budgétaires locales faisant état des ressources et charges de fonctionnement, ainsi que les dépenses d'investissement et l'endettement (**III**).

Ce débat vise à préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

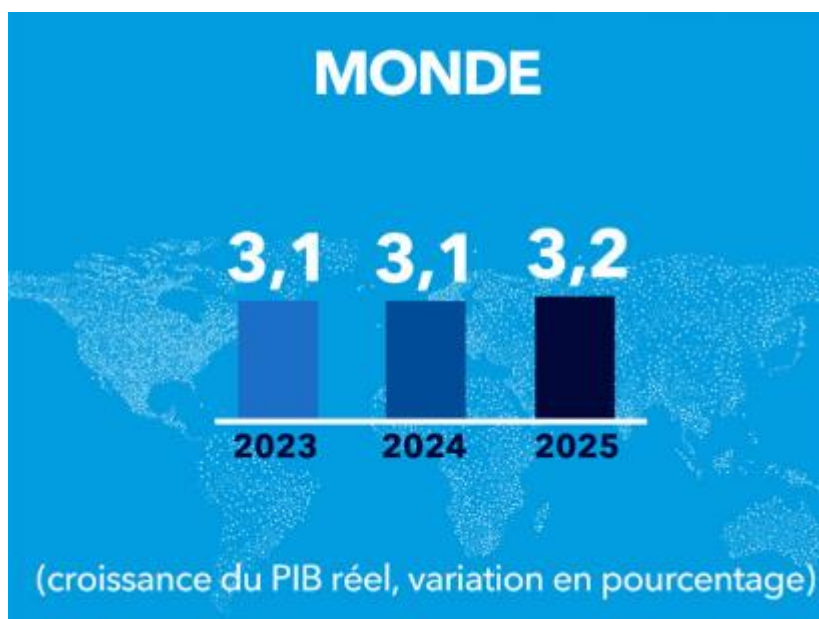
La loi de finances pour 2024 (art. 191) instaure l'obligation pour les collectivités et les groupements de plus de 3.500 habitants de se doter d'un « budget vert » présentant l'impact environnemental de leurs dépenses. Il sera obligatoirement présenté au compte administratif de l'année 2024.

Ainsi, sont exposées à travers ce rapport les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement, ainsi que les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget 2025.

Ces hypothèses porteront également sur l'évolution de la fiscalité locale, sur la structure, la gestion et l'évolution de la dette ainsi que sur les informations relatives aux effectifs, aux dépenses de personnel et à la durée effective de travail dans la commune.

## I- CONTEXTE MACROECONOMIQUE

L'économie mondiale s'est poursuivie à un rythme légèrement supérieur aux attentes, malgré divers facteurs négatifs, dont la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine et l'évolution du conflit au Moyen-Orient. La **croissance du PIB mondial** devrait s'établir à **3.2 % en 2024 et 2025**, soit des niveaux très proches du taux de 3.1 % enregistré en 2023.

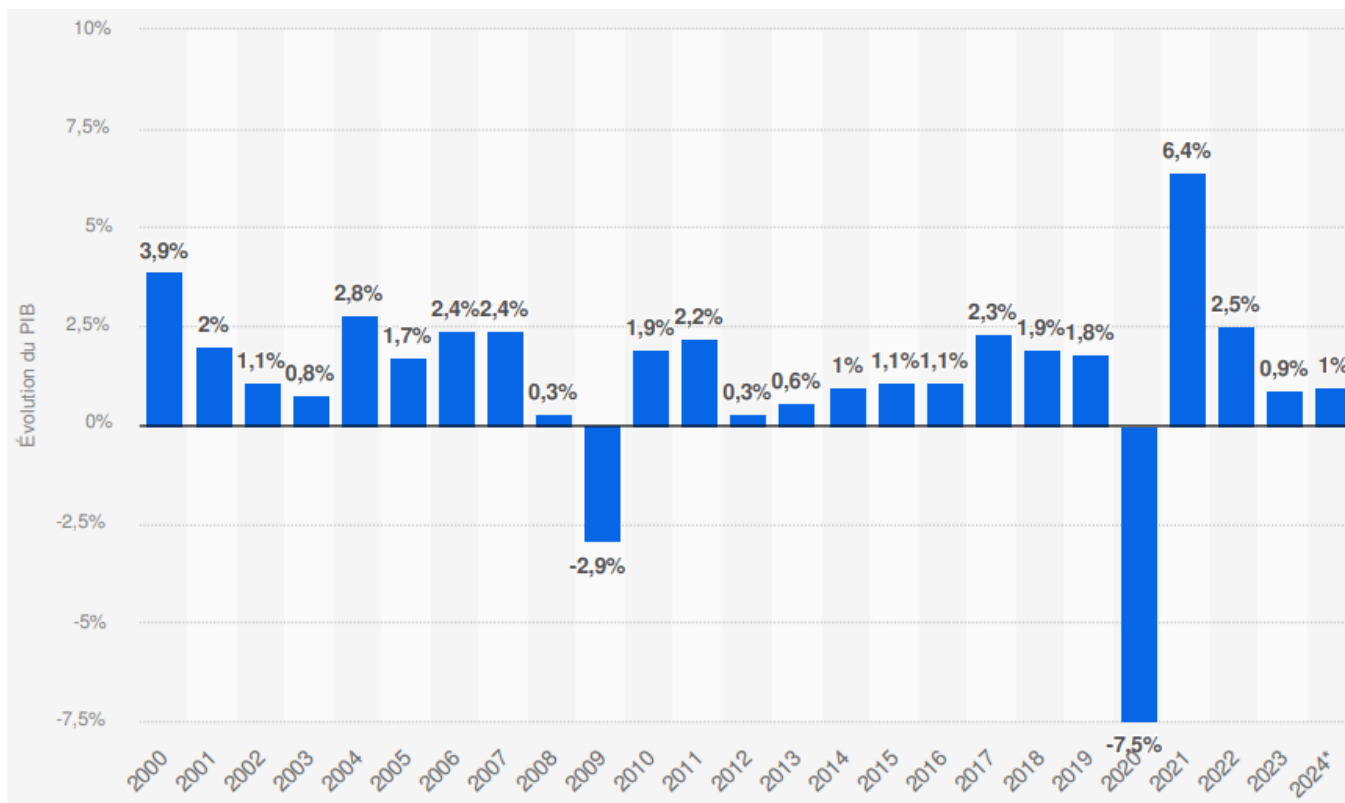


Source : IMF

**L'inflation** ralentit plus rapidement que prévu dans la plupart des régions, sous l'effet des mesures visant à résoudre les problèmes liés à l'offre et du resserrement des politiques monétaires. L'inflation globale au niveau mondial devrait tomber à **5,8 % en 2024 et à 4,4 % en 2025**, année pour laquelle les prévisions ont été revues à la baisse.

Eu égard au ralentissement de l'inflation et à une meilleure capacité des pays à absorber les effets d'un rééquilibrage budgétaire, il est d'actualité pour de nombreux pays de mettre l'accent sur l'assainissement des finances publiques afin de rétablir une capacité budgétaire à faire face aux chocs futurs, de dégager des recettes pour financer de nouvelles priorités de dépenses et de freiner la hausse de l'endettement public.

Sur le plan national, **la croissance du PIB** est projetée à environ **1,1 % pour 2024**. Cette croissance modeste est due à des taux d'intérêt élevés qui continuent de peser sur l'activité économique. Toutefois, la Banque de France prévoit une progression significative du PIB au troisième trimestre notamment due à l'impact transitoire des Jeux olympiques et paralympiques de Paris.



Source : Insee; Les Échos; Ministère de l'Économie et des Finances / © Statista 2024

Ce graphique représente l'évolution annuelle du Produit Intérieur brut (PIB) en volume en France de 2000 à 2024. Après un fort impact sur le PIB français de la pandémie de Covid en 2020, le PIB de la France est reparti à la hausse à partir de 2021 mais son augmentation reste faible. Pour 2024, le gouvernement a ainsi revu à la baisse sa prévision d'une croissance de 1,4% en prévoyant finalement une croissance de seulement 1% pour l'année 2024.

**Le contexte inflationniste en 2024** est marqué par une stabilisation par rapport aux pics observés en 2022 et 2023. L'inflation en France est passée sous la barre des 2 % pour la première fois depuis 3 ans : l'indice des prix à la consommation, calculé par l'Insee, est en effet tombé à **1,1 %, en septembre**, selon les premières estimations publiées le 15 octobre 2024. En juillet, il s'était établi à 2,3 %.



Source : Insee – information n°255 / paru le 15/10/2024

Cette tendance baissière a un impact certain sur les perspectives de diminution des taux d'intérêt de la Banque de France, facilitant ainsi l'accès à l'investissement immobilier.

**Les prix de l'énergie** ont, quant à eux, connu une volatilité marquée, influencés par une combinaison de facteurs géopolitiques et économiques. En effet, après des hausses significatives en 2022 et 2023, les prix ont affiché une tendance à la stabilisation. Sur l'année 2025, une baisse de 9% pourrait être observée malgré une augmentation prévisionnelle des taxes.

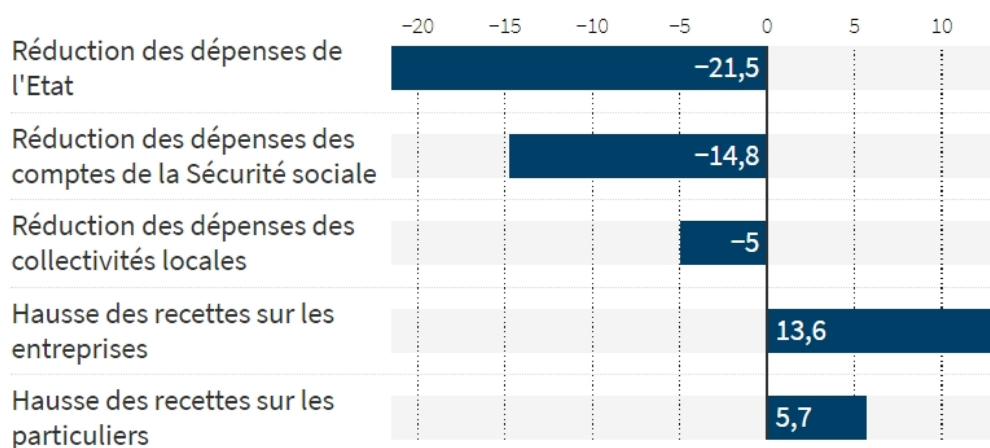
En dépit des perspectives de croissances économiques optimistes, les finances publiques font l'objet d'une grande attention, notamment au regard de la hausse du déficit public depuis ces dernières années.

Le nouveau gouvernement, nommé le 22 septembre dernier après la dissolution de l'Assemblée nationale le 9 juin et la démission du précédent gouvernement, vise à redresser les comptes publics.

En effet, d'après les prévisions, **le déficit public** pourrait atteindre environ **7 % du PIB en 2025**. Le Gouvernement a donc décidé de prendre des mesures d'ampleur dès 2025 pour ramener le déficit à 5,0 % du PIB en 2025 et poursuivre une trajectoire de finances publiques ramenant le déficit sous le seuil de 3 % de PIB en 2029.

Pour ce faire, le projet de loi de finances 2025 prévoit des mesures de maîtrise budgétaire de **60,6Md €**, avec en détail :

- **41,3 Md€ de réduction des dépenses publiques** : dont 21,5 Md€ pour l'État, 14,8 Md€ pour la Sécurité sociale **ainsi qu'une contribution des collectivités locales de 5 milliards d'euros**.
- **19,3 milliards d'euros d'augmentation des recettes** via des contributions fiscales exceptionnelles, temporaires et ciblées.



Au cours des quatre dernières années, les collectivités ont été confrontées à diverses crises économiques, environnementales et sanitaires. Ces situations ont exigé une grande flexibilité budgétaire afin de garantir des réponses rapides pour assurer la continuité des services.

---

Depuis lors, elles ont dû s'adapter à une réduction de leur capacité financière, principalement en raison de l'augmentation des coûts de fonctionnement et d'investissement liée à l'inflation et à la hausse des prix de l'énergie. Elles doivent également répondre à des besoins sociaux croissants sur les territoires et investir dans des projets de transition écologique, nécessitant des ressources financières importantes.

Dans ce contexte, la préparation budgétaire 2025 est placée sous le signe de la prudence. En effet, malgré une baisse de l'inflation, les prix contractualisés sur les deux dernières années ainsi que les différentes revalorisations salariales continuent d'impacter les dépenses de fonctionnement.

## II- PROJET DE LOI DE FINANCES 2025

Le calendrier du projet de loi de finances 2025 (PLF 25) a été quelque peu bouleversé en raison de la dissolution de l'Assemblée nationale le 9 juin, qui a entraîné la démission du gouvernement et la nomination d'un nouveau gouvernement le 22 septembre.

Présenté le 10 octobre dernier, le PLF 2025 entend redresser les comptes publics par des mesures de consolidation portant prioritairement sur les dépenses qui représentent 57% du PIB en France contre moins de 50% en moyenne pour les autres pays européens.

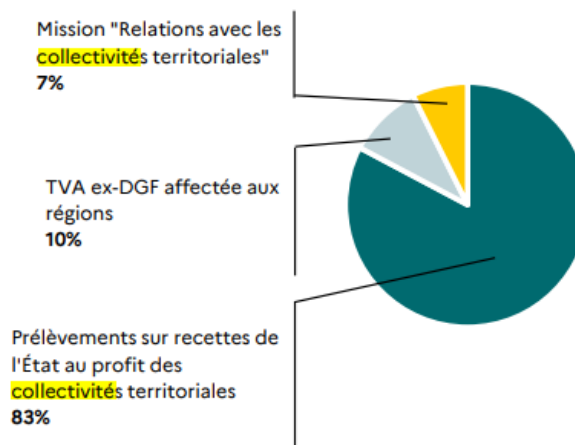
**Sur les 60Md€ d'économies** à réaliser, le PLF prévoit une réduction de 41Md€ sur les dépenses publiques, partagée entre l'Etat, les collectivités territoriales et les administrations de sécurité sociale.

Le PLF 2025 prévoit une quasi-stabilité des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales avec une enveloppe de 53,4Md€, contre 53,77Md€ sur la loi de finances 2024.

Crédits budgétaires et taxes affectées pour 2025 (en CP)

	LFI 2024	PLF 2025
Prélèvements sur recettes (hors mesures exceptionnelles)	44,66 Md€	44,19 Md€
Crédits du budget général (hors mesures exceptionnelles)	3,84 Md€	3,95 Md€
TVA des régions	5,27 Md€	5,27 Md€
Total des concours financiers (hors mesures exceptionnelles)	53,77 Md€	53,40 Md€

Répartition des crédits budgétaires



Source : Projet de loi de finances 2025

La contribution des collectivités territoriales aux efforts de maîtrise du déficit public portera sur les mesures suivantes :

- **Mise en œuvre d'un fonds de réserve** : fonctionnant sur un modèle de l'auto-assurance, ce dispositif permettrait de prélever, jusqu'à 3Md€ sur le budget de 450 collectivités présentant un budget de fonctionnement supérieur

---

à 40M€, dans la limite de 2% des recettes de fonctionnement. La Ville n'est pas concernée.

- **Gel des montants sur la TVA** : Maintien du montant transféré de TVA aux collectivités sur 2025 au même niveau que 2024.
- **Diminution du taux du Fond de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)** : le taux passerait de 16,4% à 14,8% à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain. En outre, le PLF 2025 prévoit de « recentrer » ce dispositif sur les dépenses d'investissement, en supprimant les dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux, qui avaient été intégrées il y a quelques années.
- **Extinction du filet de sécurité 2023** qui constituait un soutien exceptionnel aux collectivités au regard de la hausse de l'inflation.
- **Réduction du budget alloué au fonds vert** : effectif depuis 2023, ce dispositif de 2,5Md€ destiné à financer des projets liés à la transition écologique dans les territoires, est ramené à 1Md€.
- **Relèvement de 4 points par an du taux CNRACL** : hausse de 4 points du taux de cotisation patronale à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL)
- **Augmentation de la TICFE**

Ce projet de loi sera discuté et voté par le Parlement entre octobre et décembre 2024, avec une entrée en vigueur prévue pour janvier 2025

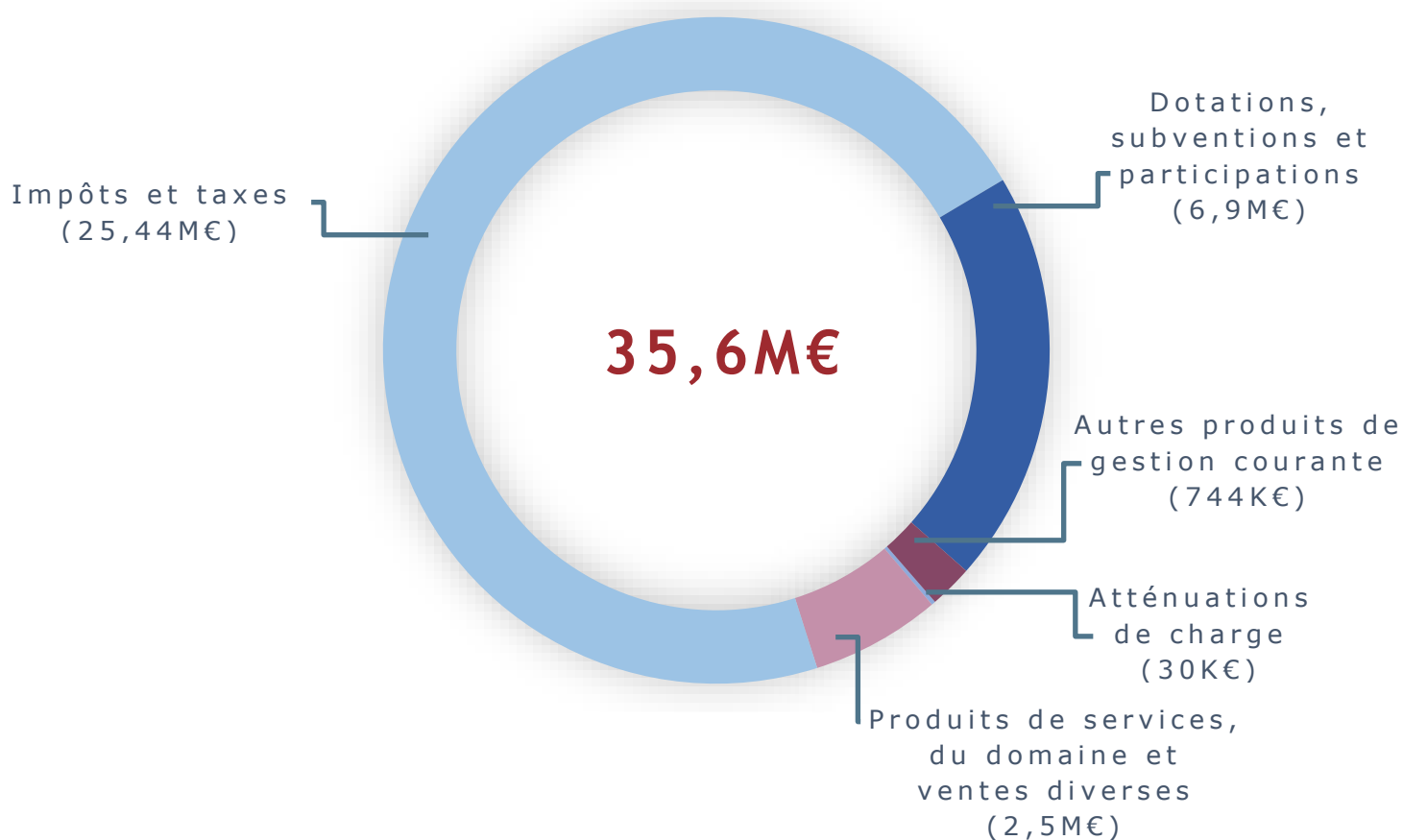
### III- LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

#### A- Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de la commune sont prévues à **35,6** millions d'euros en 2025, marquant une légère augmentation de **+1,6 %** env. en comparaison au budget primitif de 2024.

Au global, elles représentent une augmentation en valeur de **549 505 €**.

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT BP 2025



Comme évoqué, sur l'année 2025, le projet de loi de finances prévoit un « mécanisme de précaution » en associant les collectivités à l'effort de redressement des comptes publics. Pour l'heure, ce mécanisme concerne les collectivités et EPCI à fiscalité propre, dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 40M€. Dès lors, la commune de Montgeron se trouve exonérée de cette mesure.

---

Cette hausse prudente s'explique selon les facteurs suivants :

- Gel des recettes de TVA affectées aux collectivités ;
- Abaissement du taux de fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) à 14,85 % (contre 16,4 % en 2024) et exclusion des dépenses de fonctionnement relatives à l'entretien des bâtiments publics, de la voirie et des réseaux. A titre informatif, sur l'année 2024, la commune a bénéficié de 405 954€ au titre du FCTVA pour les dépenses de fonctionnement.
- Les dotations (DGF, DSU et DSR) devraient être stables.

## **A1. Evolution des contributions directes et de la fiscalité reçue par la commune**

Les impôts et taxes s'élèveraient à 25,4M€ enregistrant une hausse de +1,80% (+ 450K€) par rapport au budget primitif 2024 et comprenant :

- La fiscalité directe locale - taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) - taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) - taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) - s'établirait à 23,6M€, en progression de + 3,4% par rapport à 2024, sous l'effet d'une prévision d'inflation de + 2% sur la base d'imposition. Le projet de BP2025 se construit sans hausse des taux d'imposition.

Sur la commune, la part des locaux d'habitation représente 80% des produits de taxe foncière, les locaux professionnels représentent quant à eux 20%.

- L'attribution de compensation versée par le Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine (CAVYVS) augmenterait de +7,6%, représentant une recette de 140K€ contre 130K€ sur le budget primitif 2024, en lien avec le pacte fiscal consenti entre l'EPCI et ses communes membres et en l'absence de nouveaux transferts de compétence.
- Le Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France (FSRIF) est en diminution depuis quelques années. Entre 2023 et 2024, cette dotation a diminué de - 25% pour la commune, soit - 148K€. La prévision 2025 reste timide dû aux tendances de ces dernières années.

- Depuis 2023, la Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) a été intégrée à la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité (TICFE), mais les communes continuent de percevoir les montants correspondants. Sur 2025, il est attendu une réduction de 9% des tarifs réglementés de l'électricité, malgré une revalorisation de la TICFE. La prévision 2025 prend en compte une augmentation de + 18% sur ce poste.
- La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) fait l'objet d'une révision interne pour améliorer son suivi et optimiser les revenus de la commune.
- Concernant les droits de mutation (DMTO), ces derniers continuent de diminuer en 2024, c'est pourquoi il est prévu, de nouveau, une prévision à la baisse de l'ordre de - 20% (800K€ contre 1M€ en 2024). La hausse puis le maintien des taux d'intérêt à un niveau élevé ont dégradé fortement le volume et le prix des transactions immobilières, engendrant de fait une baisse significative des droits de mutation.

Nature (Libellé)	Budget	Budget	Budget	Projet	Evolution
	Primitif 2022	Primitif 2023	Primitif 2024	Budget Primitif 2025	2024/2025 en %
Contributions directes TH, TFB et TFNB	20 400 000 €	21 942 216 €	22 842 035 €	23 605 679 €	3,34%
Attribution de compensation de l'EPCI	0 €	125 412 €	130 000 €	140 000 €	7,69%
Fonds de solidarité des communes d'Ile de France	810 885 €	739 085 €	576 306 €	400 000 €	-30,59%
Taxe sur la consommation finale d'électricité	380 000 €	300 000 €	337 000 €	400 000 €	18,69%
Taxe locale sur la publicité extérieure	90 000 €	90 000 €	110 000 €	100 000 €	-9,09%
Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de pub. foncière	1 200 000 €	1 300 000 €	1 000 000 €	800 000 €	-20,00%
<b>TOTAL</b>	<b>22 880 885 €</b>	<b>24 496 713 €</b>	<b>24 995 341 €</b>	<b>25 445 679 €</b>	<b>1,80%</b>

---

## A2. Evolution des principales dotations et subventions perçues par la commune

Les dotations et subventions versées par l'Etat représentent la majeure partie des recettes imputées à ce chapitre.

L'évolution globale sur les dotations et subventions serait de -0,86%, soit une baisse de 56 082€ comparativement au budget primitif 2024. Cette évolution prudente tient notamment compte de divers éléments :

- La Dotation Forfaitaire (DF) est l'une des plus anciennes composantes de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Son montant dépend alors du potentiel fiscal, de la population ainsi que d'une valeur de point fixée tous les ans nationalement. La commune a connu une baisse de - 0,38% entre 2023 et 2024 qui s'explique en raison de la diminution de la population. La prévision 2025 s'établit à - 0,86%.
- La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) a connu une augmentation nationale de + 5,65% entre 2023 et 2024. L'objectif de cette dotation vise à compenser les insuffisances de ressources et à aider ces communes à faire face à des charges élevées. Bien que la situation de la commune n'ait pas changé, la valorisation du point par l'Etat a engendré une augmentation de + 7,02% de recettes pour la commune. Il est alors provisionné une évolution constante sur l'année 2025 de + 7,02% soit + 39K€.
- La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) se concentre sur deux éléments : une part principale visant à corriger les insuffisances de potentiel financier et une part majorée ayant pour but de réduire les écarts de potentiel fiscal relatifs aux produits issus de la suppression de la taxe professionnelle. On constate une baisse de - 5,46% de cette dotation pour la commune entre 2023 et 2024. Cette dernière s'explique notamment par une diminution de la population et une croissance du potentiel financier par habitants plus forte que la moyenne. Dans ce contexte, il est prévu une diminution de l'ordre de - 6,84% pour 2025.
- Concernant la participation du département de l'Essonne, cette dernière couvre les projets à venir de nos services et équipements publics. Il est nécessaire de considérer les contraintes budgétaires auxquelles les départements ont dû faire face ces dernières années. Il est prévu en 2025 une participation mesurée de fonctionnement de la part du Département.

- La principale perte de recettes provient de la réduction de 21 % de la dotation de garantie des reversements des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) prévue dans le PLF 2025. En conséquence, la commune anticipe une diminution de 80 000 € de cette dotation.
- Concernant les subventions de la CAF, celles-ci augmenteraient de + 3,33% par rapport au budget primitif 2024 qui provisionnait une diminution de - 15% de par la fermeture de la crèche familiale « Les Ecureuils ».

Nature (Libellé)	Budget Primitif 2022	Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024	Projet Budget Primitif 2025	Evolution 2024/2025
Dotation forfaitaire	3 835 808 €	3 845 493 €	3 863 136 €	3 830 000 €	-0,86%
Dotation de solidarité urbaine (DSU)	516 286 €	543 944 €	568 365 €	608 278 €	7,02%
Dotation nationale de péréquation (DNP)	608 000 €	602 926 €	579 665 €	540 000 €	-6,84%
Départements	13 000 €	5 000 €	13 000 €	8 000 €	-38,46%
Subventions de la CAF	1 508 636 €	1 627 000 €	1 376 919 €	1 422 422 €	3,33%
Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	80 000 €	170 000 €	181 000 €	200 000 €	10,50%
Attribution du fonds départemental de la TP	300 000 €	330 000 €	330 000 €	250 000 €	-24,24%
Dotation de recensement	4 381 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	0,00%
Dotation pour les titres sécurisés	17 160 €	17 160 €	20 000 €	25 000 €	+25,00%
<b>TOTAL :</b>	<b>6 883 271 €</b>	<b>7 145 523 €</b>	<b>6 936 085 €</b>	<b>6 888 003 €</b>	<b>-0,81%</b>

### A3. Evolution des autres recettes pour la commune

Le chapitre 70 « produits des services » comporte l'ensemble des recettes facturées aux usagers dans le cadre du service public rendu.

La prévision 2025 présente une hausse des recettes à hauteur de 10%, soit +231K€ notamment due à une hausse de la fréquentation de 7% en restauration en 2023 couplée à l'effet en année pleine de la refonte de la grille tarifaire. Cette dynamique s'est maintenue sur 2024.

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » regroupe les produits financiers et exceptionnels. La prévision présente une hausse de 2%.

Chapitre	Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024	Projet Budget Primitif 2025	Evolution 2024/2025 en valeur	Evolution 2024/2025 en %
Produits de services, du domaine et ventes diverses	2 198 758 €	2 269 489 €	2 501 368 €	+231 879 €	+10,22%
Autres produits de gestion courante	716 500 €	730 830 €	744 200 €	13 370 €	1,83%
<b>Total</b>	<b>2 915 258 €</b>	<b>3 000 319 €</b>	<b>3 245 568 €</b>	<b>245 249 €</b>	<b>8,17%</b>

### B- Les charges de fonctionnement

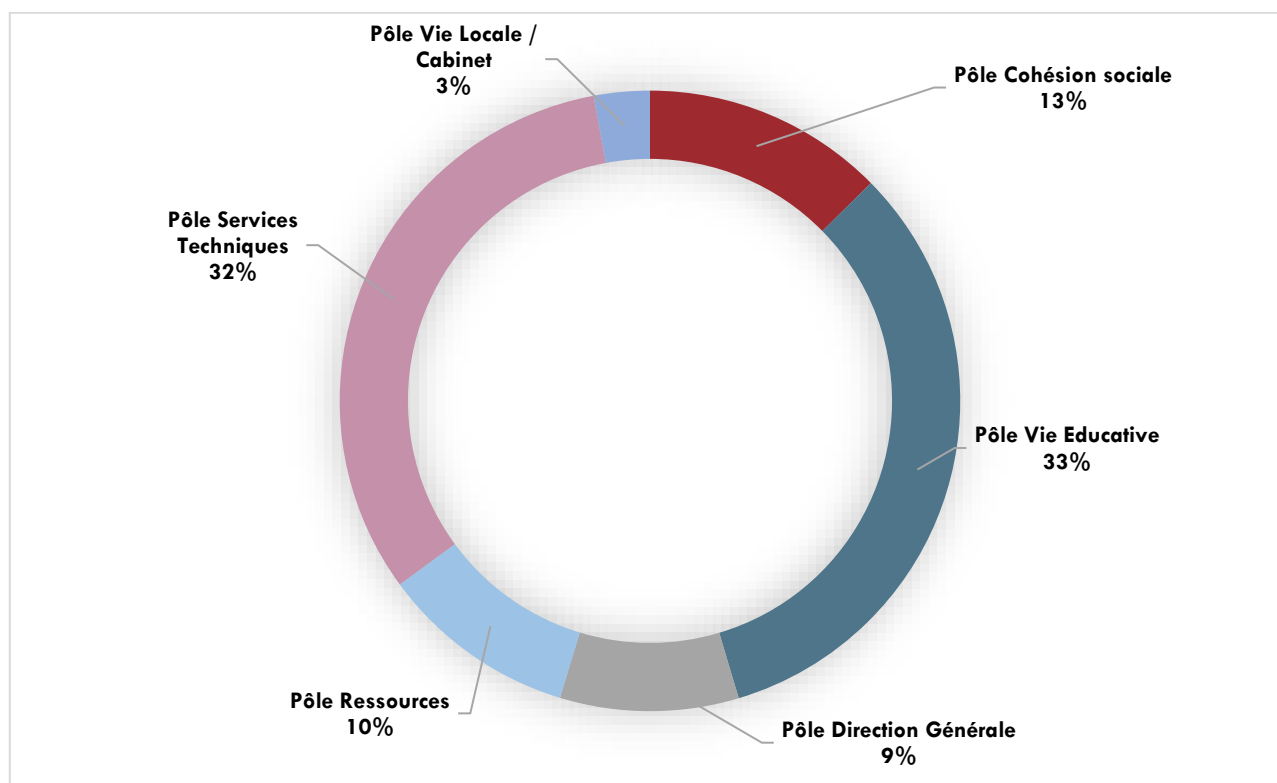
Les prévisions 2025 se veulent contenues dans le contexte incertain actuel. Une trajectoire avisée, se référant aux estimations de croissance, conduit nos dépenses à suivre une augmentation globale de 1,4% comparativement au budget primitif 2024.

Globalement, l'augmentation est envisagée tant en matières premières qu'en prestations de service.

La masse salariale prend en compte les revalorisations successives avec un effet plein (la hausse du point d'indice, l'augmentation de 5 points d'indice pour tous les fonctionnaires,) ainsi qu'une nouvelle mesure présentée dans le PLFSS 2025 concernant l'accroissement des cotisations des employeurs territoriaux par une augmentation de 4 points de la CNRACL. Une nouvelle augmentation est également prévue en 2026 et 2027.

L'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement devrait se situer à hauteur de 32,1M€.

## REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR PÔLES :



## **B1. Les grands projets de service public**

### **● Pôle Vie Educative**

#### **PETITE ENFANCE :**

La réhabilitation et l'extension du multi-accueil « Les Coccinelles » a permis la fusion de deux structures, en créant de nouvelles places (agrément pour 52 places) et en développant l'offre d'accueil afin de répondre aux besoins d'accueil des familles en journée continue sur le territoire.

Les projets portés en 2024 tel que le projet Snoezelen et le projet « fenêtre sur l'art de la lecture » ont fédéré les professionnels autour de nouveaux outils pédagogiques. Ces actions seront portées en 2025 sur le multi accueil les Petits Princes.

---

Un projet d'éveil musical sera proposé aux assistantes maternelles du secteur libre.

De plus, le service petite enfance s'inscrira tout naturellement dans la convention territoriale globale (CTG).

## **ENFANCE ET EDUCATION :**

Montgeron est la 2ème ville de l'Essonne où il fait bon être parent.

Derrière la parentalité, Montgeron s'attache à être une ville où il fait bon apprendre.

En ce sens, la Collectivité a fait le choix de maintenir, malgré le contexte budgétaire contraint, le crédit de fonctionnement alloué par élève (55 € en maternelle et 60 € en élémentaire).

L'arrivée en juin 2023 de la Coordinatrice des ATSEM (26 ATSEM + 2 volantes) a permis la mise en place de réunions régulières avec les équipes, en partenariat avec les services de l'éducation nationale. La Coordinatrice permet également de favoriser les échanges et la transversalité entre les ATSEM, afin que l'accueil des jeunes enfants se fassent dans de bonnes conditions.

Le maintien des budgets sur les dispositifs tels que les ateliers « échecs et maths », « dispositif CP », « DEMOS » et la classe cuivre démontre la volonté de la Collectivité à prôner les apprentissages ludiques et culturels.

Le regroupement des agents d'entretien et de restauration a permis de générer une vraie cohésion d'équipe sur les différents sites et de faciliter l'entretien des locaux.

Enfin, la professionnalisation des équipes d'animation par une politique de formation est un enjeu majeur pour l'optimisation de l'accueil des élèves au sein des différents accueils de loisirs.

Cette politique maîtrisée passera par une réflexion sur le montage du dossier de financement, de sorte que la Ville puisse s'engager à former un maximum d'animateurs suivant les subventions qui pourront être accordées par la région Ile-de-France.

---

C'est en cela que nous pourrions garantir d'atteindre les trois grands objectifs du Projet Educatif Communal : donner à l'enfant les moyens de sa réussite, lui permettre de s'épanouir et enfin faire de chaque enfant un citoyen.

## ● Pôle cohésion sociale

### **SPORT :**

La rénovation des équipements sportifs est une ambition avérée et concrète de la politique sportive de la Ville et après les travaux menés sur le gymnase Alice Milliat en 2024, la Ville étudie un plan de rénovation global des équipements afin de répondre aux évolutions sociétales et environnementales des pratiques.

La Ville poursuit aussi l'accompagnement des associations sportives avec une réévaluation depuis deux ans de l'enveloppe budgétaire des subventions accordées aux associations mais aussi avec la mise à disposition des installations sportives et le remplacement chaque année du matériel.

Une aide matérielle et logistique est apportée lors des différents matchs de championnats ainsi que des diverses manifestations organisées sur la ville (courses cyclistes, meeting international d'athlétisme, ekiden, compétition de street workout, kyudo ...)

La pratique sportive est aussi un enjeu de santé publique, un facteur important de sociabilisation et elle contribue au développement personnel de l'individu.

La Ville poursuit donc sa politique de découverte des pratiques sportives grâce aux deux éducateurs sportifs qui interviennent auprès des écoles mais aussi à travers des stages organisés sur les petites vacances scolaires et sur les vacances d'été avec le village sport.

### **JEUNESSE :**

Le service jeunesse de Montgeron a fait de sa capacité d'adaptation aux différentes mutations sociétales une force. De nouveaux projets sont créés et travaillés chaque année afin de répondre au mieux aux besoins des jeunes.

A noter que la fréquentation des structures jeunesse reste en constante augmentation, des hausses de +20% pour l'Espace Animation Jeunesse (11-17 ans) et +31% pour le Point Information Jeunesse (15-25 ans) ont été constatées entre 2023 et 2024.

---

En outre, dans le cadre de la mise en œuvre de la CTG (Convention Territoriale Globale avec la CAF), le service de la jeunesse a réalisé un diagnostic partagé avec les services municipaux, l'Éducation nationale et les partenaires extérieurs.

Ce diagnostic a pour objectif d'identifier différents plans d'actions sur les années à venir, visant à maintenir et développer la qualité de service et l'offre d'accueil, développer des actions de soutien à la parentalité, améliorer l'accès aux services et renforcer l'accompagnement et l'inclusion de tous.

A ce titre, la création d'un nouvel espace dédié aux jeunes âgés de 15 à 25 ans est en cours de réalisation. Il a pour but de renforcer et développer l'offre existante pour les 15-25 ans. L'enjeu de cette structure réside dans l'articulation d'un accompagnement personnalisé, assuré dans le cadre de l'accueil du Point Information Jeunesse, et d'une dynamique collective dans le parcours de vie du jeune pour ainsi renforcer l'offre de service public pour les 15-25 ans.

Les axes d'intervention seront programmés autour de la scolarité, l'emploi et l'insertion professionnelle, la prévention santé, l'accès aux droits (logement, démarches administratives, mobilité...), les projets autonomes, l'éveil à la culture numérique, les échanges de pratiques et de savoirs par les pairs (collectif jeunes).

En lien avec les objectifs de la politique jeunesse de la collectivité, et dans un souci d'inclusivité et de développement personnel, il est prévu de proposer un ensemble d'ateliers centrés autour de la culture, du sport, de l'éducation et de l'engagement citoyen.

- Le projet annuel « Mieux Bouger, mieux Manger, pour mieux (s)'Aimer », décliné à travers des ateliers trimestriels tels que le HIP-HOP, l'atelier Fit'Up et les ateliers culinaires contribuera à l'épanouissement des jeunes 11-17 ans.
- Le « Parcours citoyen » : une dizaine d'actions en lien avec la citoyenneté seront proposées aux jeunes durant 3 périodes de vacances scolaires. L'objectif du Parcours citoyen est de permettre aux jeunes, dès le collège, de commencer à remplir un CV citoyen à travers les compétences acquises lors des actions et ainsi valoriser leur engagement tout au long de leur scolarité,

- Ali in English : ce projet fait suite au succès rencontré lors des ateliers 2023/2024. Afin de répondre aux besoins des jeunes dans leur apprentissage de la langue anglaise, pour 2025 il est prévu de renforcer cet atelier en s'appuyant sur les compétences d'une professionnelle. Ainsi l'EAJ propose un atelier hebdomadaire (le mercredi) permettant aux jeunes d'améliorer leur niveau en anglais et leur oralité, et ce, de façon ludique.
- Les mini-camps : Parce que l'autonomie et le vivre ensemble sont au cœur du projet pédagogique du service jeunesse, deux mini camps de 3 jours et 2 nuits seront organisés à l'été 2025 pour des jeunes âgés de 12 à 15 ans

L'objectif de ces actions est de permettre aux jeunes d'acquérir des compétences variées, de renforcer leur bien-être physique et mental, et de favoriser leur implication citoyenne.

## **CULTURE ET EVENEMENTIEL :**

L'ensemble des manifestations ont rencontré un franc succès tout au long de l'année 2024.

Pour 2025, la programmation événementielle s'articulera une nouvelle fois autour des actions emblématiques de la Ville tout en garantissant une programmation de qualité, malgré quelques réductions budgétaires.

L'objectif étant de :

- Diversifier ses publics
- Trouver de nouvelles ressources de financement
- Optimiser les ressources autour d'une cohérence d'action transversale pour l'ensemble des événements Ville.

Pour ce faire, un travail interne a été réalisé afin d'optimiser la visibilité des dépenses liées aux événements. Cela inclut le rattachement des budgets de dépenses de tous les événements de la Ville à la Direction de l'événementiel et de la culture.

L'année 2025 sera marquée par une grande thématique générale portant sur **l'Année de l'architecture**. Les animations porteront sur :

- Des ateliers spécifiques au thème organisés au Carré d'Art
- Un mapping sur les murs du Conservatoire Intercommunal comme temps fort

- La fête de la Ville autour de ce thème avec un grand défilé Art'imode.

## ● **Communication**

Le service communication s'engage à déployer diverses initiatives visant à améliorer la diffusion de l'information auprès des Montgeronnais, tout en renforçant la réactivité et l'accessibilité des services publics. Elle met un point d'honneur à maintenir un système de communication, malgré l'inflation des coûts sur le secteur de l'impression (+6% en moyenne sur les quatre dernières années) :

- **Magazine municipal Mon Mag** : Le magazine municipal, publié chaque mois et distribué à 13 000 exemplaires, constitue un support essentiel pour informer les Montgeronnais des actualités locales, des projets municipaux, et des événements à venir. Accessible à tous les foyers, il propose des dossiers thématiques, des reportages, et des témoignages sur la vie de la commune. Ce magazine permet également de valoriser les initiatives citoyennes et associatives, en renforçant le lien entre les habitants et la Municipalité.
- **Mise en place d'une newsletter hebdomadaire** : Une newsletter hebdomadaire est diffusée aux Montgeronnais, regroupant les informations clés sur les événements, les services municipaux et les actualités locales. Ce format permet de maintenir un lien régulier avec les administrés et de les informer des initiatives et des actions en cours au sein de la collectivité.
- **Système d'alerte et de communication urgente via SMS** : Un service d'envoi de SMS a été instauré pour alerter rapidement les citoyens en cas d'urgence (inondations, carte électorale, relance cartes de stationnement, etc.). Ce système garantit une réactivité accrue en matière de sécurité publique et d'information prioritaire.
- **Site web de la Ville** : Le site internet de la Ville demeure un outil central pour l'accès aux informations municipales et aux services en ligne. Il regroupe les démarches administratives, les comptes rendus des conseils municipaux, ainsi qu'un espace d'actualités pour tenir les habitants informés des événements locaux.
- **Déploiement de panneaux lumineux d'information** : Les 7 panneaux lumineux installés dans différents quartiers de la Ville permettent de diffuser en temps réel des informations locales (travaux, événements, alertes) visibles par un large public. Ce dispositif offre une communication

---

dynamique et directe, particulièrement utile pour les informations à caractère immédiat.

- **Affichage dans la Ville** : En complément des panneaux lumineux, la Ville utilise des affiches dans les lieux publics pour relayer des informations importantes. Ce support traditionnel reste un moyen efficace pour toucher les Montgeronnais qui ne sont pas connectés aux outils numériques.
- **Écran d'accueil à l'Hôtel de Ville** : Un écran d'accueil a été installé à l'entrée de l'Hôtel de Ville. Il diffuse en continu des informations sur les services municipaux, les événements à venir et les annonces importantes, offrant ainsi un point d'information accessible à tous les visiteurs de la mairie.
- **Gestion active des réseaux sociaux** : Le service communication a intensifié sa présence sur les plateformes sociales (Facebook, Instagram, X, et récemment TikTok) pour offrir une information réactive et interactive. Les réseaux sociaux sont utilisés pour relayer les informations de la collectivité, répondre aux questions des citoyens et favoriser la participation active des administrés.

## ● Développement durable

La ville de Montgeron s'inscrit depuis de nombreuses années dans une démarche affirmée de développement durable où les questions environnementales, de transition écologique et de biodiversité sont intrinsèques à toutes ses actions.

Le plan de sobriété lancé en octobre 2022 renforce les mesures déjà prises et développe l'implication individuelle et collective des équipes municipales, ainsi que celles des utilisateurs de nos équipements.

La rénovation énergétique des bâtiments publics de la commune procède d'une démarche pluriannuelle construite autour de nos capacités budgétaires annuelles et des opportunités d'évolution souhaitées à l'occasion du programme de rénovation de nos bâtiments. Les diagnostics de performance énergétique aboutissent à une programmation des mesures correctives. Le programme d'investissement intègre la construction de nouveaux équipements permettant d'intégrer des normes récentes d'isolation thermique et de prévoir ainsi des consommations d'énergie plus mesurées.

---

Les régulations de chauffe sont affinées chaque année, et particulièrement depuis la saison hivernale 2022/2023, au plus près des utilisations et usages de nos équipements.

La modernisation de nos espaces publics et notamment de l'éclairage public a permis de couvrir en LED 50% de nos points lumineux en 2024.

Depuis 2023, l'éclairage public est éteint de 0h00 à 5h30 du matin hormis sur les grands axes. Cet axe d'économie d'énergie a permis également de constituer les trames noires favorables à la protection de la biodiversité. Les commerces montgeronnais se sont également impliqués dans cette dynamique et la perpétuent.

En matière de mesures concernant la baisse de la consommation d'énergie fossile, la Ville poursuit son développement de ses liaisons douces, favorise l'usage de véhicules électriques (renforcement des installations de bornes de recharge électrique en partenariat avec le SMOYS) et développe son plan Vélo, notamment avec la modernisation de la piste cyclable Avenue Charles de Gaulle.

La commune contribue activement au développement des énergies renouvelables, notamment la géothermie ainsi que la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables dont les cartographies ont fait l'objet d'une consultation publique entre le 14 juin et le 14 juillet 2024.

Par ailleurs, dans nos actions éducatives en faveur des familles, des jeunes et des enfants de Montgeron, nous privilégions des activités et des loisirs de proximité, contribuant à renforcer l'engagement individuel au service d'une contribution collective.

En matière de consommation durable, la commune participe au projet de Légumerie essonnienne du Département, ce qui permettra de fiabiliser les filières locales d'approvisionnement et de pourvoir à certains de nos besoins en matière de restauration collective. Les enfants fréquentant nos restaurations collectives sont par ailleurs initiés et sensibilisés à la consommation durable et au gâchis alimentaire.

La commune a missionné un bureau d'études concernant le terrain agricole de 1.5 hectares, acquis auprès de la SAFER dans le quartier du Réveil Matin. L'ensemble de ce quartier fait l'objet d'une programmation visant à réaliser une rénovation pour un quartier à vocation durable en entrée de Ville nord.

---

La multiplication, ces dernières années, des espaces publics végétalisés (en zone urbaine avec les Espaces Verts Protégés prévus par le Plan Local d'Urbanisme ainsi qu'au sein des cours d'école, la prairie de la Chataigneraie, la désimperméabilisation et revégétalisation des ruelles) favorise, outre les baisses de températures ambiantes, la biodiversité en Ville.

Avec la forêt de Sénart, la plaine de Chalandray, la Pelouse, la commune bénéficie par ailleurs d'un patrimoine arboré d'exception, qui lui donne une qualité de vie remarquable. C'est la raison pour laquelle elle s'est engagée depuis plusieurs années maintenant à élaborer un atlas de la Biodiversité communale (ABC) en lien avec les associations parties prenantes, la Communauté d'agglomération, l'Office Français de la Biodiversité et le bureau d'étude BIOTOPE en charge d'établir l'ATLAS. Sur Montgeron, la récolte des données est réalisée, il n'existe plus de zone blanche.

C'est aussi dans cet esprit que la commune a imaginé et organisé la première édition de la Fête du Printemps en mai 2022. Renouvelée en mai 2023 et 2024, elle le sera également en 2025 rencontrant un succès qui dépasse désormais les frontières de Montgeron. Ainsi, il est envisagé de développer la dynamique autour des trames vertes, bleues et noires à Montgeron afin de préserver et de favoriser la biodiversité locale.

Actuellement, la Ville participe à la redéfinition de ces trames en partenariat avec le SYAGE et le bureau d'étude BIOTOPE. Très impliquée également dans la charte de la Forêt de Sénart, elle participe activement aux groupes de travail organisés par l'Office National des Forêts.

L'ensemble de ce travail a fait l'objet d'un bilan présenté à l'Agence Régionale de la Biodiversité dans le cadre du programme Territoire Engagé pour la Nature, lequel a reçu les félicitations du jury. Le bilan est une étape qui va permettre d'aller plus avant dans la rédaction de fiches actions ciblées sur des projets visant à favoriser la nature en Ville, notamment la lutte contre les îlots de chaleur et la création d'îlots de fraîcheur renforçant la trame verte en cœur de Ville sur l'ensemble des quartiers.

Outre la protection des espaces verts et la désimperméabilisation des ruelles favorisant le renforcement des trames vertes, la commune œuvre également à la préservation et à l'entretien de ses allées d'arbres. En 2024, elle reçoit l'association Allés-Avenues/Allées d'Avenir participant ainsi à créer un réseau d'acteurs pour la préservation des allées d'arbres dont le point d'orgue sera la signature d'une convention tripartite entre la Ville, le Conseil Départemental et l'association Pelouse et Environnement inscrivant dans l'avenir la préservation et l'entretien du patrimoine arboré.

---

Considérant l'ensemble de ces actions, la commune s'inscrit, par conséquent, pleinement dans les axes stratégiques du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la CAVYVS.

### ● Pôles techniques

Dans le cadre du renforcement de la performance environnementale des territoires, la collectivité va poursuivre la modernisation de l'éclairage public par des ampoules à LED et lancer la modernisation de leurs armoires de distribution. Une nouvelle consultation aux entreprises sera lancée en 2025 afin de construire le plan d'actions de modernisation et d'exploitation des prochaines années

La Ville se consacre à l'amélioration de l'isolation thermique des bâtiments par leur gestion dite intelligente. Il est prévu d'installer des systèmes de gestion technique de bâtiment pour réguler la consommation énergétique des équipements en fonction de l'occupation réelle des locaux.

En outre, en 2025, la Ville raccordera deux équipements publics au réseau de la géothermie : le centre administratif et technique et l'école Jean Moulin.

La Ville souhaite finaliser la végétalisation des cours d'école qui a vocation à replacer le bien-être et la santé des enfants au cœur du projet à mieux s'adapter au changement climatique par la prévention des inondations et des vagues de chaleur.

Par ailleurs, depuis 2023 la Ville a repris la compétence de la propreté urbaine. Le marché transféré arrive à échéance au 31 décembre 2024. Aussi, une nouvelle consultation a été lancée en septembre 2024 et l'analyse des offres est en cours. La consultation porte à la fois sur la propreté de la voirie mais également en option sur le désherbage et le ramassage des feuilles. Cette consultation a vocation de mieux coordonner les prestations extérieures au bénéfice de la qualité du cadre de vie.

En matière d'énergie, comme tous les acteurs publics et économiques, la Ville a connu une période extrêmement tendue sur les prix. Au-delà des actions de sobriété énergétique engagées, l'année 2025 devrait marquer une baisse sensible de nos coûts de consommations entraînant une baisse des budgets alloués aux fluides (eau, électricité et gaz).

Enfin, la Ville mène une politique active de recherche de financement auprès de ses différents partenaires dont les principaux sont l'Etat, la Région et le Département. La Ville a obtenu plusieurs financements importants pour

---

différents projets tels que la création de l'ALSH à Buisson, la réhabilitation de la rue de Mainville ou encore la requalification et l'aménagement paysager de la route de Corbeil sous le pont de la RN6.

## B2. Eléments relatifs à la rémunération du personnel et aux effectifs

La gestion des effectifs et de la masse salariale est une composante clé de la stratégie budgétaire.

En effet, en raison de son poids significatif dans le budget global, la rémunération des agents est non seulement une question de gestion financière mais aussi un levier essentiel afin d'optimiser les ressources humaines et valoriser les compétences au sein des équipes en vue de garantir la continuité et la qualité des services publics.

Cela nécessite une vision claire de la dynamique des effectifs, qui comprend à la fois les entrées et les sorties, les promotions, les mobilités internes, ainsi que les besoins nouveaux liés aux évolutions des missions et des compétences.

Mais au vu du contexte instable, les données permettant jusqu'alors de réaliser la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences contiennent de plus en plus de variables, notamment l'âge de départ à la retraite ou le salaire moyen des différents métiers territoriaux qui fluctue avec le marché du travail du moment.

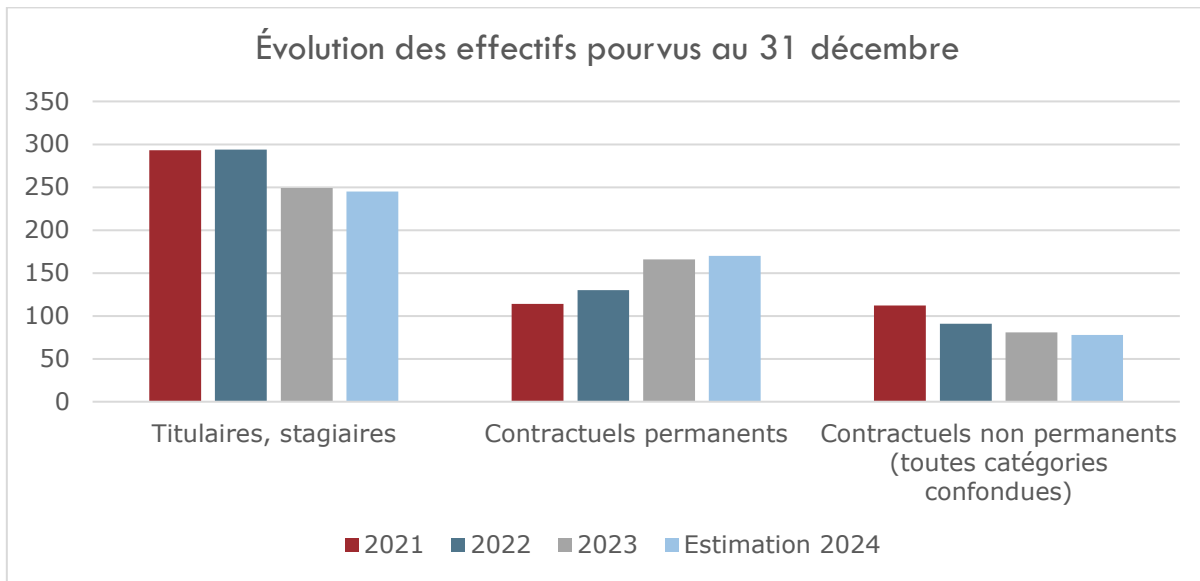
Cette partie propose une analyse de la situation actuelle des effectifs, de leur évolution et de leur répartition.

### ● Données relatives à la structure des effectifs

L'année 2024 n'étant pas terminée, l'étude des effectifs se fonde sur l'évolution entre 2023 et 2024 :

#### ■ Evolution des effectifs :

Évolution des effectifs, permanents et non permanents, pourvus	2021	2022	2023	Estimation 2024
Titulaires, stagiaires	293	294	249	245
Contractuels permanents dont CDI	114	130	166	170
Contractuels non permanents (tout statut)	112	91	81	78
<b>Total</b>	<b>519</b>	<b>515</b>	<b>496</b>	<b>493</b>
<b>Total en équivalence à temps plein</b>	<b>412,93</b>	<b>395,05</b>	<b>422,02</b>	<b>416,22</b>



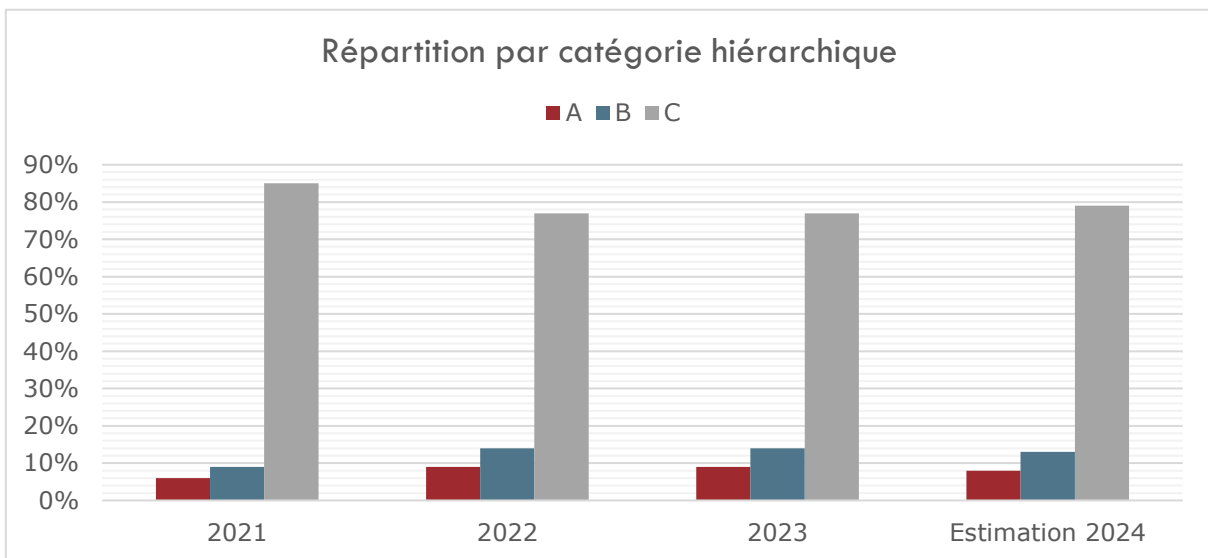
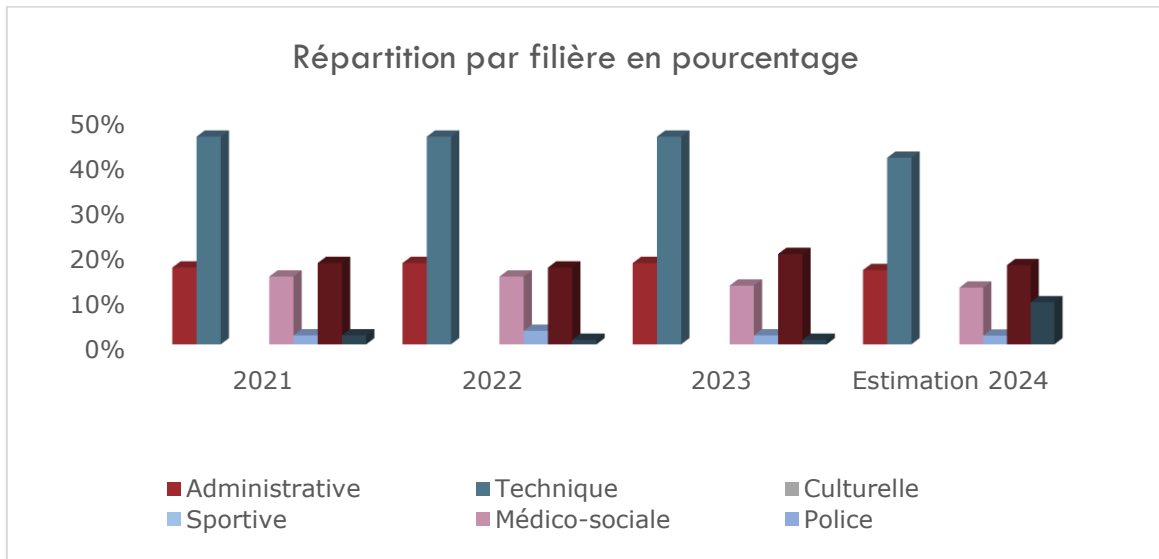
Le nombre de postes pourvus, estimé au 31.12.2024, est en baisse par rapport à l'année précédente. Cela est la conséquence directe des difficultés de recrutements, rencontrées également par beaucoup de collectivités.

Toutefois, grâce aux prospections actives des services municipaux, des arrivées sont programmées au début de l'année 2025 et cette tendance positive semble être partagée par d'autres territoires, confirmée par les différents derniers baromètres.

Par ailleurs, l'on peut remarquer que le statut des fonctionnaires laisse place, au fil des années, au recours des contractuels pour occuper des emplois permanents.

Quant à la répartition par filière, on constate que celle des techniques occupe la 1ère place puisqu'elle regroupe beaucoup de métiers (notamment les emplois techniques, de restauration, d'entretien et parfois d'Atsem), suivie par l'administrative et la médico-sociale.

La filière sportive et la filière culturelle sont, en revanche, très faiblement représentées avec 2 agents dans chacune d'elles.

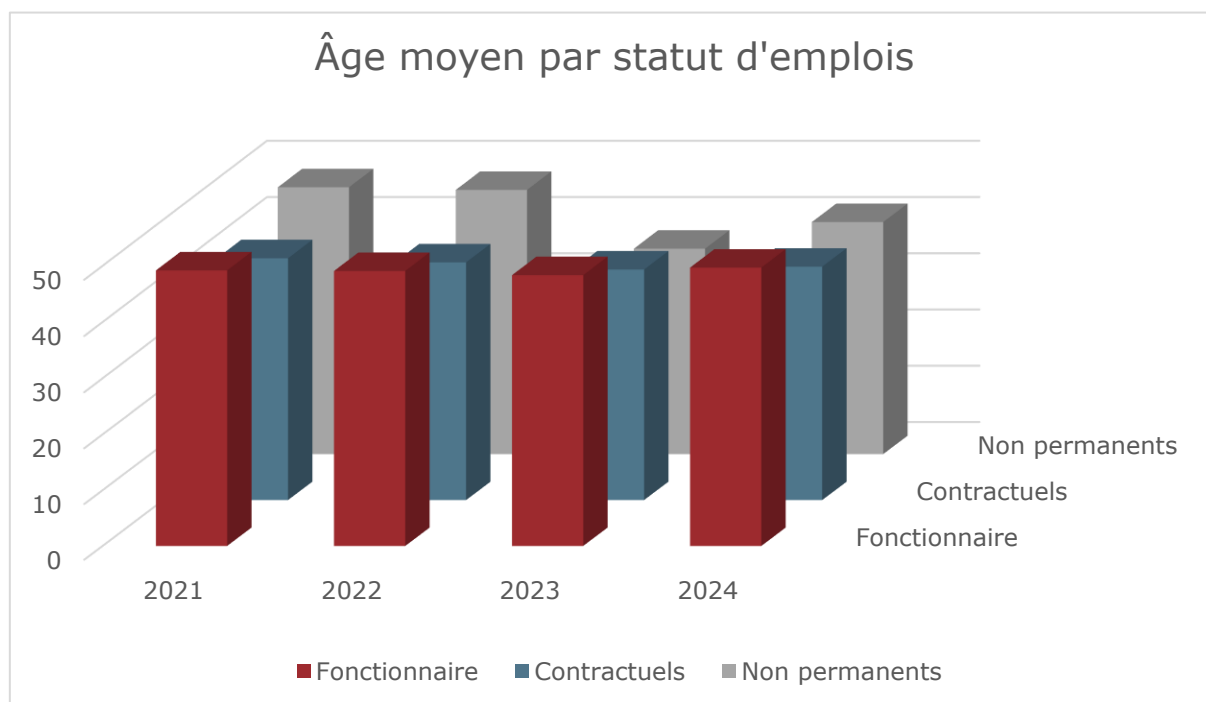


Depuis 2021, la représentation entre les différentes catégories évolue de manière stable et la part d'encadrement supérieur et intermédiaire (A + B) de la ville de Montgeron est comme ci-après :

2021	2022	2023	Estimation 2024
<b>15%</b>	23%	23%	21%

Pour information, le taux moyen, issu des RSU de 2021, pour les communes employant plus de 350 agents est de 22 %, selon les sources de la Fédération nationale des centres de gestion de la Fonction publique (FNCDG).

## Âge moyen par statut



Âge moyen	2021	2022	2023	2024
Fonctionnaire	<b>49,19</b>	<b>49,08</b>	<b>48,34</b>	<b>49,68</b>
Contractuels permanents	<b>43,11</b>	<b>42,38</b>	<b>41,11</b>	<b>41,61</b>
Contractuels non permanents	<b>47,49</b>	<b>47,03</b>	<b>36,57</b>	<b>41,31</b>

À l'instar des autres collectivités, la moyenne d'âge des agents publics évolue inexorablement. Ce vieillissement constaté nécessite une gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC) qui se traduit par la recherche constante des solutions pour prévenir l'usure mécanique et mentale en adaptant notamment les machines à l'homme, en proposant des actions de formation pour augmenter la chance de changement d'orientation professionnelle et des activités sportives et de détente dans le cadre de qualité de vie et de conditions de travail.

### Évolution professionnelle :

Nbre agents concernés	2021	2022	2023	2024
Avancements d'échelon	<b>121</b>	<b>188</b>	<b>99</b>	<b>101</b>
Avancements de grades	<b>18</b>	<b>21</b>	<b>24</b>	<b>17</b>
Promotion interne	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>5</b>

## Départs à la retraite :

Selon la réglementation en vigueur, issue de la dernière réforme, l'âge d'ouverture des droits à la retraite, pour la catégorie sédentaire, est fixé à :

- 62 ans pour les natifs d'avant septembre 1961
- 62 ans à 63 ans 9 mois pour ceux qui sont nés après cette date et avant 1968
- 64 ans pour ceux qui sont nés à après 1968

Ces dates sont avancées pour les agents relevant de la catégorie active et super-active.

En 4 années, il est comptabilisé 50 départs répartis comme suit :

Catégories	2021	2022	2023	2024
A	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
B	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
C	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>14</b>	<b>12</b>

Avec le contexte d'inflation traduisant une baisse du pouvoir d'achat, les agents retardent de plus en plus l'âge de départ à la retraite.

Cela a pour conséquence de complexifier la gestion prévisionnelle des effectifs, d'autant plus qu'au regard de l'instabilité politique actuelle, une remise en cause de ladite réforme est possible.

À titre indicatif, en 2024, il est constaté que 43 agents ont au minimum 61 ans :

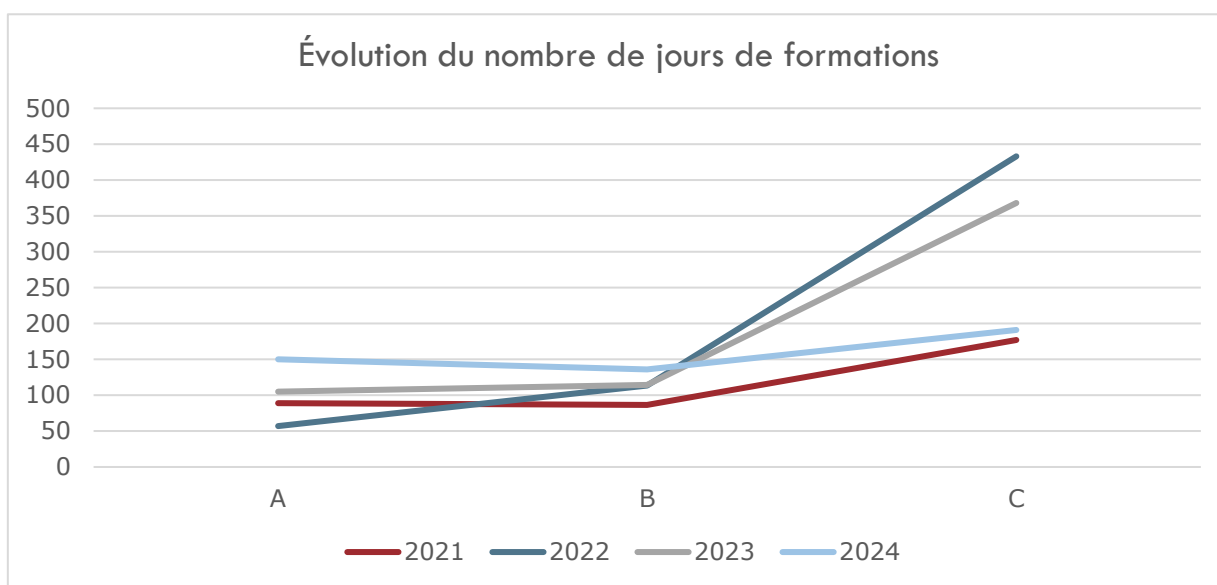
Âge	Nombre d'agents concernés
67	<b>1</b>
65	<b>4</b>
64	<b>6</b>
63	<b>6</b>
62	<b>13</b>
61	<b>13</b>

### ■ Données relatives à la formation :

Les formations tout au long de la carrière permettent de maintenir l'employabilité des agents.

L'année 2021 a comptabilisé 352,5 jours de formation et après un pic en 2022, le nombre de jours de formation connaît une légère décroissance, comme ci-après :

Participation aux formations	2021	2022	2023	Estimation 2024
A	<b>89,0</b>	<b>57,0</b>	<b>105,0</b>	<b>150,0</b>
B	<b>86.5</b>	<b>113.5</b>	<b>114.5</b>	<b>136,0</b>
C	<b>177,0</b>	<b>433,0</b>	<b>368,0</b>	<b>191,0</b>



Le rapport du CNFPT met en exergue qu'en 2023, sur 322 agents inscrits, 108 ont reçu un refus, soit 33,54%, de la part de cet organisme de formation dont la cotisation patronale obligatoire représentant 0,9 % du salaire brut versé, est de :

Années	2021	2022	2023	Estimation 2024
Cotisations CNFPT	<b>83 701,62</b>	<b>99 733,42</b>	<b>107 862,19</b>	<b>105 283,20</b>

Compte tenu du nombre de refus, le recours à d'autres organismes privés de formation a été envisagé et cela a induit les coûts supplémentaires suivants :

Années	2021	2022	2023	Estimation 2024
Autres organismes	<b>42 142,88</b>	<b>25 395</b>	<b>26 155</b>	<b>28 682</b>

## ■ Données relatives au temps de travail :

La durée légale du temps de travail est fixée à 1607 heures par an pour un temps complet.

En 2014, un aménagement du temps de travail fixait à 1 519 heures la durée annuelle du temps de travail des agents de la collectivité. En 2016, cette durée annuelle a été fixée à 1 584 heures.

Depuis le 01/01/2022, le temps de travail est de 1607 heures conformément à la loi de transformation qui impose les 35 heures effectives et prévoit ainsi la suppression des régimes dérogatoires à la durée légale du travail.

Deux aménagements du temps de travail se côtoient selon l'organisation des services : 39h20 ou 37h20 par semaine.

Une réflexion sera menée avec les organisations locales pour évaluer l'expérimentation d'un cycle de travail sur 4 jours.

La collectivité poursuit sa politique de lutte contre la précarité en augmentant le temps de travail des agents à temps non complet. Ainsi en 2024, 12 agents d'entretien se sont vus proposer un temps complet, dans le cadre de la fusion des services « restauration-entretien ».

Concernant le télétravail, après la phase expérimentale, il a été acté la généralisation de cette possibilité aux emplois compatibles. Cela se traduit par l'attribution d'un ou deux jours de télétravail par semaine selon le cycle de travail

## Données relatives aux éléments constitutifs de la rémunération des agents :

	2021	2022	2023	Estimation 2024
Traitement de base	8 922 892,37 €	8 595 926,17 €	9 202 193,84 €	9 344 394,49 €
NBI	72 017,15 €	69 419,82 €	77 452,71 €	71 982,48 €
Indemnité de résidence	253 078,97 €	257 242,01 €	265 045,64 €	272 337,25 €
Supplément familial	94 766,23 €	121 462,61 €	147 670,57 €	183 258,56 €
Primes et indemnités	1 896 215,94 €	1 950 719,27 €	2 272 761,11 €	2 212 792,31 €

Il est à préciser que le rapport du régime indemnitaire par rapport au cumul du traitement brut indiciaire et la NBI est de :

2021	2022	2023	Estimation 2024
21.08 %	<b>22.51 %</b>	<b>24,49 %</b>	<b>23,50 %</b>

On peut remarquer que pour ces dernières années, la part des primes est supérieure à la moyenne de 16 % constatée pour les communes de la même strate démographique (selon les données de la FNCDG en 2021).

### ■ Données relatives aux dépenses de personnel

La masse salariale est composée de deux parties :

**1. La part contrainte** : Elle est liée à quatre éléments sur lesquelles la collectivité n'a aucune ou très peu de capacité à intervenir :

- L'octroi obligatoire d'un élément de rémunération : la NBI, le traitement calculé en référence à une grille indiciaire, le supplément familial de traitement... ;
- Les évolutions législatives et réglementaires (modification du statut d'un cadre d'emplois, la valeur du point, le montant du SMIC, les variations annuelles des taux de charges sociales...) ;
- Les mouvements de personnel (mutations, retraites, décès, invalidités, disponibilités et détachement de droit).
- Le « GVT » (glissement vieillesse technicité) qui évalue la masse salariale liée au vieillissement et à l'avancement de carrière des agents à effectif constant :
  - Avancements d'échelon (vieillesse)
  - Avancements de grade et promotions internes (glissement)
  - Titularisations suite à réussite à concours ou à examen professionnel (technicité)

**2. La part discrétionnaire** : Elle concerne les créations de poste, les promotions internes, les primes et indemnités, les heures supplémentaires, les charges accessoires (assurance, mutuelle, personnel saisonnier etc...)

- Les mesures gouvernementales viennent affecter chaque année le budget des collectivités locales :

<b>2020</b>	<b>PPCR</b>	<b>+ 93 000 €</b>
<b>2021</b>	<b>Reclassement</b>	<b>+ 54 000 €</b>
<b>2022</b>	<b>Revalorisation catégorie C</b>	<b>+ 150 000 €</b>
	<b>Revalorisation SMIC 01/05/2022</b>	<b>+ 84 309 €</b>
	<b>Revalorisation du point d'indice au 01/07/2022</b>	<b>+ 218 191 €</b>
<b>2023</b>	<b>Revalorisation du point d'indice au 01/07/2023</b>	<b>+ 102 145 €</b>
<b>2024</b>	<b>Augmentation du SMIC</b>	<b>+ 62 000 €</b>
	<b>Prime du pouvoir d'achat</b>	<b>+ 77 959 €</b>
	<b>Organisation imprévue des élections législatives</b>	<b>+ 44 645 €</b>
<b>2025</b>	<b>Augmentation de la cotisation CNRACL</b>	<b>+ 100 500 €</b>

### ■ Evolution des charges de personnel – chapitre 012

Le ratio dépenses de personnel/DRF mesure la charge de personnel de la collectivité. En 2023, pour les communes de même strate, ce ratio était de 60,5% tandis que la commune affichait un ratio égal à 56,8%.

Années	2021	2022	2023	Estimé 2024
Dépenses de fonctionnement	26 400 282,00	28 161 295,07	29 606 617,45	NC
Charges de personnel	16 291 738,46	16 584 866,62	16 841 000,73	17 185 759,00
BP + DM + BS	16 323 560,73	16 882 270,00	17 483 714,00	17 647 970,12
Ratio	61,71 %	58,89 %	56,88 %	

### Paramètres d'évolution

L'atterrissage 2024 avec les données réelles de janvier à septembre et les données prévisionnelles d'octobre à décembre est fixé à 17 185 759€. Rappelons que le BP 2024 s'élève à 17 647 970€, soit une sous-réalisation de 462 211€ qui s'explique principalement par les vacances de postes.

Pour 2025, les prévisions en dépenses de personnel s'élèvent à environ 18 238 614€, soit une augmentation de 3% (+ 590 643€) comparativement au BP 2024.

---

Cette hausse de 600K€ env. s'explique essentiellement par les dispositions et réalités suivantes :

- Des créations de postes en cours d'année 2024 qui n'étaient pas prévues au budget primitif
- La hausse de 4 points de la CNRACL
- Des créations de postes prévues pour 2025
- La poursuite de la revalorisation des bas salaires par une augmentation de l'IFSE

Des économies de l'ordre de 106K€ sont prises en compte :

- La suppression d'un poste et le gel d'un poste

## C- Autofinancement de la commune

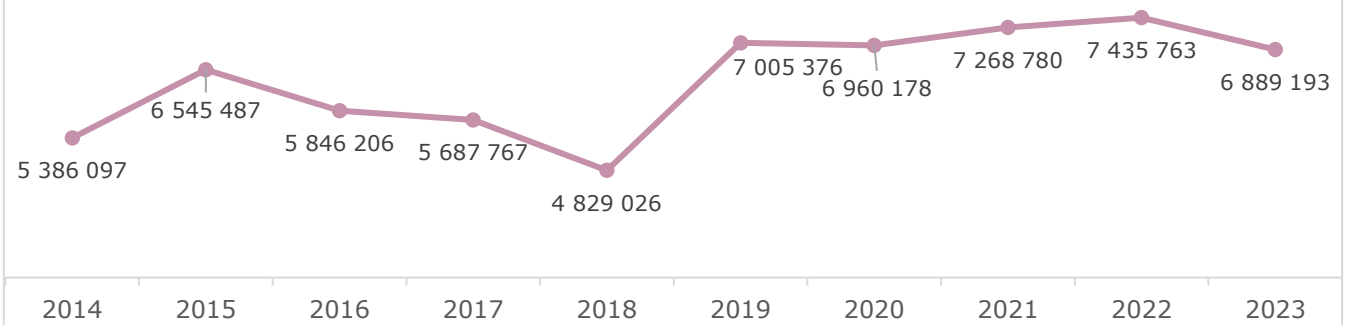
L'année 2024 marque sa complexité par une hausse inédite des coûts dans tous les secteurs d'activité : alimentation, énergies, matières premières. Au regard de ce contexte difficile, la collectivité affiche une épargne brute linéaire sur les 4 dernières années avec un taux de 21%.

En 2025, un effet de ciseau pourrait se produire, avec une augmentation des dépenses de fonctionnement plus rapide que celle des recettes réelles de fonctionnement.

Malgré une stabilité inflationniste, l'année 2025 est placée sous le signe de l'effort budgétaire au regard du déficit des finances publiques ce qui pourrait impacter l'investissement local.

		CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
<b>1</b>	<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>32 473 206</b>	<b>31 586 582</b>	<b>32 602 127</b>	<b>32 417 446</b>	<b>33 669 062</b>	<b>35 597 058</b>	<b>36 495 811</b>
	Contributions directes (TH, FB, FNB)	17 520 138	17 695 271	18 094 822	19 253 028	20 166 301	21 133 084	22 547 259
	Autres impôts et taxes	4 084 929	2 706 368	3 188 669	2 439 602	2 808 639	2 644 593	2 373 962
	Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	3 880 782	3 876 217	3 884 012	3 856 976	3 846 874	3 845 493	3 863 136
	Autres recettes	6 987 357	7 308 726	7 434 624	6 867 840	6 847 247	7 973 888	7 711 453
<b>2</b>	<b>DEPENSES REELLES DE GESTION</b>	<b>26 053 371</b>	<b>26 071 619</b>	<b>24 953 278</b>	<b>24 871 877</b>	<b>25 878 427</b>	<b>27 689 938</b>	<b>29 145 750</b>
	Frais de personnel	16 788 065	16 555 170	15 884 256	15 961 998	16 291 738	16 584 867	16 841 001
	Charges à caractère général	7 461 956	7 792 748	6 178 058	6 334 676	6 910 228	7 999 312	10 462 395
	Atténuations de produits				676 888	659 553	740 478	19 712
	Autres dépenses	1 803 350	1 723 701	2 890 964	1 898 315	2 016 907	2 365 282	1 822 643
<b>3=1-2</b>	<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>6 419 835</b>	<b>5 514 963</b>	<b>7 648 849</b>	<b>7 545 569</b>	<b>7 790 635</b>	<b>7 907 120</b>	<b>7 350 061</b>
<b>6=4+5</b>	<b>ANNUITE (DETTE PROPRE)</b>	<b>3 401 604</b>	<b>3 534 408</b>	<b>3 015 054</b>	<b>3 096 862</b>	<b>3 017 304</b>	<b>2 823 736</b>	<b>3 026 174</b>
<b>4</b>	Intérêts prêts + 668 (chapitre 66)	732 068	685 937	643 473	585 391	521 855	471 357	460 867
<b>5</b>	Capital prêts	2 669 536	2 848 471	2 371 581	2 511 472	2 495 449	2 352 379	2 565 307
<b>7=3-4</b>	<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>5 687 767</b>	<b>4 829 026</b>	<b>7 005 376</b>	<b>6 960 178</b>	<b>7 268 780</b>	<b>7 435 763</b>	<b>6 889 193</b>
	<b>TAUX D'EPARGNE</b>	<b>18%</b>	<b>15%</b>	<b>21%</b>	<b>21%</b>	<b>22%</b>	<b>21%</b>	<b>19%</b>
<b>8=7-5</b>	<b>EPARGNE NETTE OU DISPONIBLE</b>	<b>3 018 231</b>	<b>1 980 555</b>	<b>4 633 795</b>	<b>4 448 707</b>	<b>4 773 331</b>	<b>5 083 384</b>	<b>4 323 886</b>

## Variation de l'épargne brute



---

## IV- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT ET L'ENDETTEMENT

### A- Programme d'investissement

L'autofinancement prévisionnel 2025 devrait s'élever à 3M€ et ainsi permettre de favoriser le financement du programme d'investissement par des ressources propres.

Le recours à l'emprunt sera donc limité et devrait s'élever autour de 7 M€ pour l'exercice budgétaire 2025 ce qui induit un léger endettement.

En effet, le démarrage tardif dû à des contraintes techniques de certaines opérations 2024, telles que la rénovation de la maternelle Jules Ferry et la construction de l'ALSH au sein du groupe scolaire Ferdinand Buisson, va impacter la planification du financement.

Une enveloppe budgétaire annuelle comprise entre 10 et 12 millions d'euros est généralement définie afin de poursuivre la politique d'investissement, de rénovation et les travaux suivants. Néanmoins, cette année 2025, elle sera portée à environ 17M€ pour faire face aux reports d'opérations dont composent les APCP.

- Modernisation des installations thermiques et activation de la télégestion ;
- Modernisation de l'éclairage public et des armoires de distribution pouvant favorisant la télégestion à terme ;
- Travaux de rénovation majeure pour la voirie communale, comme par exemple la rue Saint Hubert sur laquelle le SYAGE engage des travaux d'envergure puisqu'il y installe un bassin de rétention pouvant réduire les risques d'inondations en aval ;
- Rénovation des bâtiments communaux dont notamment des travaux de toiture et d'aménagement des locaux ; la rénovation de la Ferme de Chalandray sera engagée pour y accueillir le nouveau pôle ressources de la jeunesse. La rénovation de la salle de restauration au sein de la Maison de l'Amitié est également envisagée ;
- Accessibilité et sécurité des bâtiments ;
- Développement des systèmes informatiques et d'information.

Les grands projets pluriannuels sont les suivants :

- Réhabilitation de l'école maternelle Jules Ferry (reportée en grande partie en 2025) ;
- Construction du centre de loisirs sans hébergement (ALSH) Ferdinand Buisson ;
- Requalification de la rue de Mainville ;
- Aménagement paysager sous le pont de la RN6 (route de Corbeil) ;

A cet effet, des autorisations de programme et crédits d'engagement ou de paiement (AP/CP ou AP/AE) ont été créées au budget. Ils permettent d'affiner les inscriptions budgétaires selon les réalisations annuelles des travaux correspondants. Des ajustements seront opérés avant le vote du BP2025.

De nouvelles APCP sont envisagées pour les opérations suivantes :

- Requalification de la route de Corbeil depuis la rue F. Chirat jusqu'au rond-point de la Glacière ;
- Réaménagement de la rue Saint Hubert (suite aux travaux de création du bassin de rétention par le SYAGE).

Libellé du programme	Année de création
Création d'un ALSH Ferdinand BUISSON	2023
Réhabilitation de la maternelle Jules FERRY	2023
Réhabilitation du gymnase COSEC	2023
Réhabilitation de l'école Victor DURUY	2023
Requalification de la rue de MAINVILLE	2024
Réhabilitation de la rue de CONCY	2024
Requalification de la route de Corbeil	Nouvelle
Réhabilitation de la rue Saint Hubert	Nouvelle

La Ville a pu mettre en oeuvre les dispositifs de financement publics externes, tels que :

- le Contrat de partenariat (Département) – 1.2M€ restant,
- le Contrat d'Aménagement Régional – 0.4M€
- La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (Etat) – 0.53M€
- Le Fonds d'équipement (CAF) – 0,15M€

## B- Endettement et durée de désendettement

### B1. L'endettement

La **dette globale** de la collectivité au 31 décembre 2024 s'élèvera à 20 009 266 € pour 22 emprunts mobilisés.

Un appel à consultation d'emprunt est en cours de lancement au sein de nos partenaires bancaires dans l'optique de souscrire un emprunt de 4M€ maximum.

Une étude minutieuse sera menée sur la diversité des produits financiers pouvant répondre à une problématique d'inflation des taux, notamment les enveloppes « BEI », possédant des leviers de bonification pouvant être attractifs sur des travaux de rénovation énergétique.

Capital restant dû (au 31/12/2024)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
20 009 266.08 €	2,29 %	9 ans et 1 mois	4 ans et 10 mois	22

Le **taux annuel moyen** de la dette a subi une augmentation comparativement à l'exercice précédent, passant à 2,19% en 2024 contre 2,14% en 2023.

#### EVOLUTION ANNUELLE DU TAUX MOYEN (EN %)



La dette de la collectivité reste d'une **durée moyenne** raisonnable puisqu'elle s'élève à 4 ans et 10 mois.

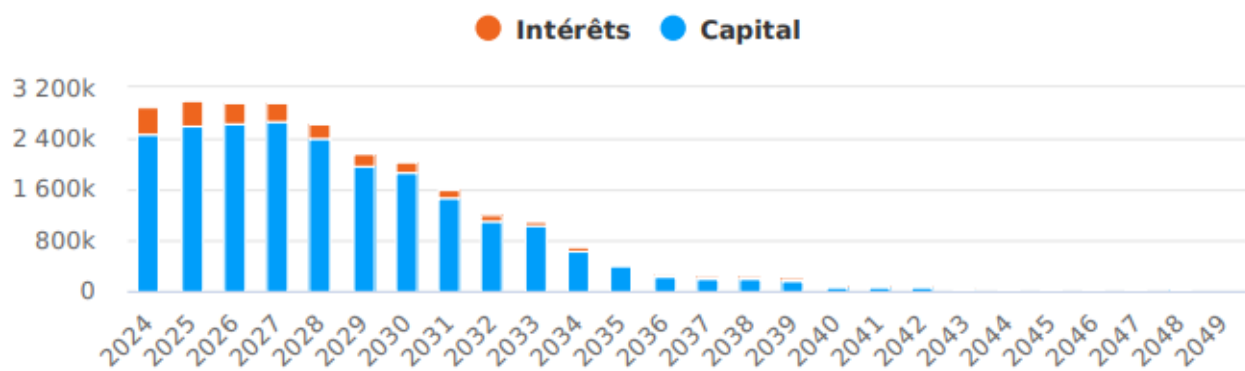
Selon les futures conditions de marché et du niveau du taux d'usure, la commune entend poursuivre ses souscriptions d'emprunt sur une durée raisonnable.

### ● Profil d'extinction de la dette

L'extinction de la dette sera définitive en 2049 portant la maturité de l'encours à 25 ans.

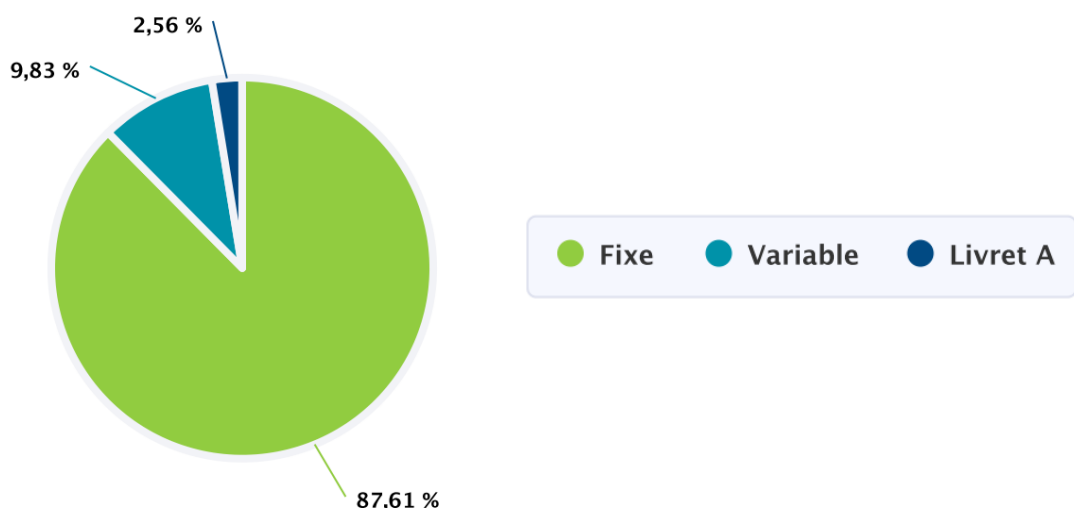
Depuis plusieurs années, l'objectif d'endettement se porte sur une durée moyenne de 16 ans.

#### FLUX DE REMBOURSEMENT



### ● Dette par type de risque

La répartition des types de taux, traduit la stratégie menée par la commune consistant à contractualiser majoritairement des taux fixes afin de sécuriser la dette communale et anticiper au plus juste les remboursements des intérêts pesants sur la section de fonctionnement.



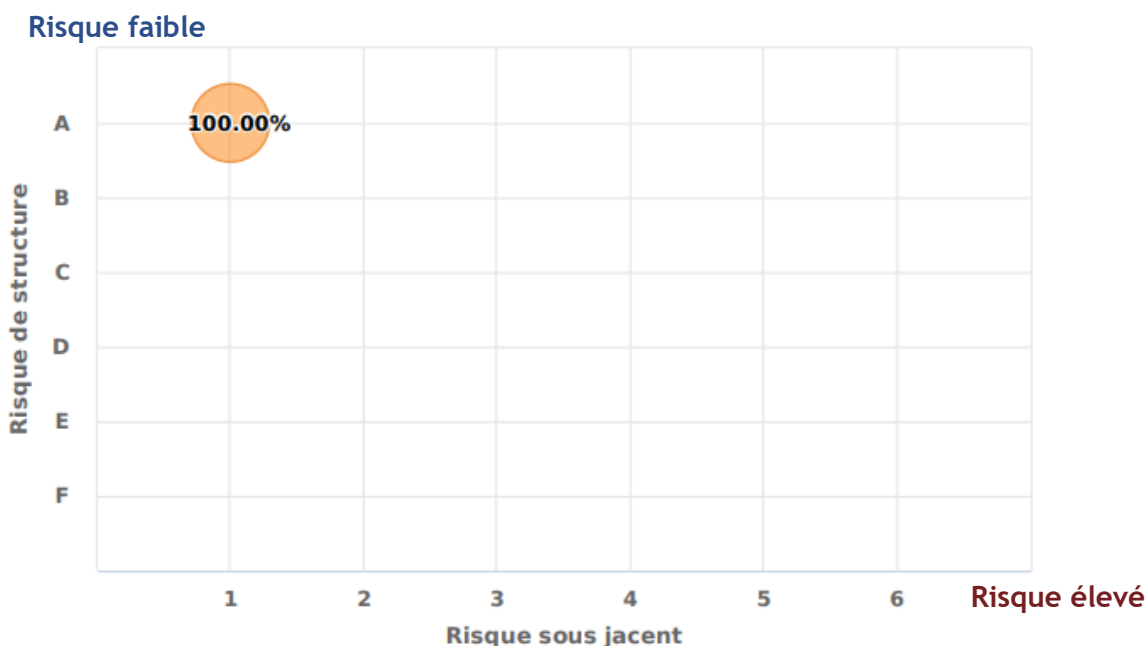
L'emprunt souscrit en 2022 à hauteur de 2M€ auprès du Crédit Agricole comportant un taux variable a été levé sur l'exercice 2024.

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	17 530 920.66 €	87,61 %	2,07 %
Variable	1 966 666.67 €	9,83 %	3,91 %
Livret A	511 678.75 €	2,56 %	3,49 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>20 009 266.08 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>2,29 %</b>

### ● Dette selon la charte de bonne conduite de Gissler

La charte de bonne conduite de Gissler a été établie en 2009 pour encadrer l'utilisation des produits structurés par les collectivités locales en France.

Elle permet d'évaluer la complexité et le risque des produits financiers. Cette classification utilise une matrice à double entrée avec des chiffres (de 1 à 5) pour la complexité de l'indice et des lettres (de A à E) pour la complexité de la formule de calcul des intérêts.



La totalité de la dette communale étant classée en « A1 », le niveau de risque financier lié aux emprunts contractés est quasiment nul.

## ● Dette par prêteur

Nos parties prenantes financières majoritaires restent La Caisse d'Épargne, le Crédit Agricole et SFIL. Compte tenu des conditions monétaires et de marché autour des taux d'intérêt, les consultations menées démontrent une grande diversité d'offres et de caractéristiques.

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD
CAISSE D'EPARGNE	7 337 824.04 €	36,67 %
CREDIT AGRICOLE	6 221 976.80 €	31,10 %
SFIL CAFFIL	4 947 465.36 €	24,73 %
AUTRES PRETEURS	1 501 999.88 €	7,51 %
<b>ENSEMBLE DES PRETEURS</b>	<b>20 009 266.08 €</b>	<b>100,00 %</b>

Notre santé financière et nos perspectives de désendettement confèrent à la commune un nombre de garanties satisfaisantes permettant de bénéficier d'offres de financement.

## B2. Capacité de désendettement

Deux ratios permettent d'apprécier la capacité de la commune à se désendetter :

1. **Le ratio d'endettement** : c'est le rapport entre l'encours de dette et les recettes réelles de fonctionnement. Le seuil d'alerte de ce ratio se situe à plus de 120%. La commune affiche en réalisé 2023 un ratio de 56% (hors cessions immobilières) et se situe donc dans la moyenne de la strate (63,3% en 2023).

Selon les prévisions, le ratio d'endettement pour 2024 s'établirait aux alentours de 53,9%.

2. **Le ratio de désendettement** : c'est le rapport entre l'encours de dette et l'épargne brute. Il mesure le temps théorique nécessaire à la commune pour solder l'intégralité de sa dette si elle affectait la totalité de son autofinancement au remboursement de la dette. La capacité de désendettement de la commune, évaluée par année, est de 2,97 ans en 2023 contre 4,1 ans en 2022.

*A titre informatif, le seuil critique indiquant des difficultés à rembourser la dette propre est fixé à 12 ans. A partir de 7 années, la collectivité doit d'ores et déjà surveiller sérieusement ce ratio.*

---

## CONCLUSION

En 2025, la municipalité présentera un budget primitif fidèle aux objectifs de rigueur de gestion financière arrêtés dès son arrivée et qu'elle a tenus lors de sa précédente mandature, en total respect des principes de sincérité et d'équilibre budgétaires, à savoir :

- Contenir l'évolution des charges de fonctionnement marquée par un maintien de la dynamique des dépenses sous l'effet de l'inflation et des mesures de revalorisation ;
- Contenir l'évolution de la masse salariale malgré différentes réformes impulsées par le Gouvernement ;
- Valoriser l'autofinancement afin de maintenir un taux d'épargne satisfaisant ;
- Maîtriser la dette communale qui affiche aujourd'hui une dette par habitant de 831€/hab., soit un montant inférieur à celle de la strate (990€/hab en 2023) ;
- Prévoir au budget primitif un programme d'investissement 2025 financé majoritairement par l'épargne de la Ville, des ressources propres (FCTVA, TAM, Produits des amendes), en conservant un niveau d'emprunt adapté ;

En outre, la Collectivité poursuit ses objectifs de politique publique en réaffirmant :

- Poursuivre ses actions de transition énergétique en lien avec le PCAET de la CAVYVS ;
- Offrir aux familles un éventail large et diversifié de services et de prestations ;
- Préserver le pouvoir d'achat des contribuables montgeronnais en maintenant les taux de fiscalité à leur niveau de 2015 ;
- Développer les actions événementielles qualitatives ouvertes à tous les habitants.

Aussi, le contexte économique nous contraint à rester vigilants sur l'évolution des dotations qui nous obligent à un suivi quotidien et à opérer des choix en termes d'investissements et de dépenses tout en poursuivant un objectif prioritaire sur le renforcement du cadre de vie, les actions événementielles qui rassemblent et les mesures de rénovation énergétique du patrimoine et végétalisation urbaine.